

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 juin 2026, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2026-0096	Lot 6 563 143 du cadastre du Québec – rue Beauregard	Hb-624	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser une aire de stationnement à une distance de 1,02 mètre au lieu de 1,5 mètre de la ligne latérale droite;</li> <li>• Autoriser une aire de stationnement à une distance de moins de 1,5 mètre du bâtiment principal.</li> </ul>
2.	2026-0067	Lot 5 747 009 du cadastre du Québec – rue de Chandolin	Ha-608	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser un rapport espace bâti / terrain de 0,1685 au lieu d'un rapport espace bâti / terrain maximum de 0,12.</li> </ul>
3.	2026-0106	188, montée des Samares	Va-805	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser la construction d'un garage détaché projeté ayant 7,4 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres.</li> </ul>
4.	2026-0107	521, rue Principale	Ca-707	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'aménagement de 3 accès au lieu de 2 accès maximum;</li> <li>• Autoriser l'aménagement de 2 accès situés à 2 mètres l'un de l'autre au lieu de 8 mètres minimum;</li> <li>• Autoriser l'aménagement d'un accès commercial d'une largeur de 14,4 mètres au lieu de 12 mètres maximum;</li> </ul>

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
				<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement située à une distance de 0 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 1 mètre minimum;</li><li>• Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement située à une distance de 0 mètre d'un mur du bâtiment principal au lieu de 1 mètre minimum.</li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 mai 2026.



Stéphanie Allard, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Assemblée publique de consultation  
sur les dérogations mineures**

Je soussignée, Stéphanie Allard, greffière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis ci-contre le 29 mai 2026, en conformité avec l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* par affichage au bureau de la Ville (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 29 mai 2026.



Stéphanie Allard, greffière